

 <p data-bbox="427 259 707 349"><b>CENTRE HOSPITALIER DE CORNOUAILLE</b> Quimper Concarneau</p>	<p data-bbox="823 282 1374 315"><b>AVIS DE CONCOURS PROFESSIONNEL</b></p>
<p data-bbox="491 405 1098 439"><b>CADRE DE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL</b></p> <p data-bbox="608 461 979 495"><b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE</b></p>	

Le Centre Hospitalier de Cornouaille décide l'organisation d'un concours professionnel de Cadre Supérieur de Santé Paramédical – filière médico-technique.

#### Textes de base

- Code Général de la fonction publique
- Décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,
- Arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours professionnels permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière.

#### Conditions d'accès

Peuvent faire acte de candidature, les cadres de santé paramédicaux des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi 86-33 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et comptant au moins **trois ans de services effectifs dans leur grade au 1<sup>er</sup> janvier 2025**.

#### Nombre de postes

- **1 poste de cadre supérieur de santé de la filière médico-technique**

#### Nature des épreuves

Le concours comporte :

- 1° Une admissibilité
- 2° Une épreuve orale d'admission.

Admissibilité A compter du 25 septembre 2025	Admission A compter du 25 octobre 2025
<p>L'Admissibilité est prononcée par le jury après examen des dossiers de candidature.</p>	<p>Entretien oral de trente minutes avec le jury : le candidat expose durant dix minutes au plus sa formation, son expérience et son projet professionnel.</p> <p>L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé.</p> <p>Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la motivation, les qualités professionnelles et l'aptitude du candidat à exercer en tant que cadre supérieur de santé ou cadre supérieur de santé paramédical.</p>

### Pièces à fournir

Les candidats doivent fournir **en 5 exemplaires (1 original + 4 copies)**, les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre,
- un curriculum vitae sur papier libre indiquant les titres détenus, les diverses fonctions occupées, les périodes d'emploi et les actions de formations suivies,
- Un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, et qui est accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Sera à joindre en **un seul exemplaire** :

- Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

### Période et modalités d'inscription

- Dépôt des dossiers de candidature : **du 25 août 2025 au 24 septembre 2025 inclus** par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à :

Mme la Directrice des Ressources Humaines  
CH de Cornouaille - 14 bis avenue Yves Thépot  
29107 QUIMPER Cédex.

L'inscription du candidat ne sera validée qu'à réception du dossier de candidature complet (accompagné des pièces justificatives).

Le Centre Hospitalier de Cornouaille se réserve la possibilité de modifier les dates communiquées.

A QUIMPER, le 21 août 2025

Pour le Directeur,

Fanny GAUDIN,



Délai et voies de recours : Cette décision est susceptible d'un recours contentieux adressé au tribunal administratif – 3 rue contours de la Motte – 35044 RENNES Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Cette juridiction peut être saisie par l'application informatique « telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)